

Octobre 2026

Session d'automne 2026 des Chambres fédérales - Retour sur les priorités de constructionromande

Légende des couleurs :

	Résultat satisfaisant
	Résultat moyennement satisfaisant
	Résultat insatisfaisant

Table des matières

Conseil des Etats

- | | | |
|----|--|---|
| 1. | 23.4078 Motion « Soutenir les entreprises formatrices » | 2 |
| 2. | 25.3746 Motion « Taxe à la source sur toutes les PFAS » | 2 |
| 3. | 25.3865 Motion « Réduire progressivement les PFAS. Définir des trajectoires de réduction et des mesures sectorielles » | 2 |
| 4. | 25.3868 Motion « Restreindre l'autorisation des PFAS aux usages essentiels » | 2 |
| 5. | 25.3902 Motion « Instauration d'une déclaration obligatoire pour les PFAS » | 2 |
| 6. | 25.3906 Motion « PFAS. Pour des valeurs limites assorties de mesures d'accompagnement réalistes » | 3 |
| 7. | 26.023 OCF. Paquet « Stabilisation et développement des relations Suisse-UE (Bilatérales III) » | 3 |

Conseil national

- | | | |
|----|--|---|
| 1. | 25.3429 Motion « Ne plus exclure le secteur temporaire de l'indemnité en cas d'intempéries » | 3 |
| 2. | 25.4638 Motion « Adapter les seuils d'achat afin de renforcer l'économie suisse » | 3 |

Etabli dès la fin de chaque session des Chambres fédérales, ce document récapitule le résultat de la session s'agissant des priorités de constructionromande. Il fait suite au document similaire établi avant chaque session, récapitulant les recommandations de votes pour chaque objet sélectionné.

Tous les documents publiés par constructionromande sont consultables sur le site Internet de l'association : www.constructionromande.ch

constructionromande est une association intercantonale fondée en 2016 pour défendre les intérêts de l'industrie romande de la construction. Elle est affiliée à constructionsuisse dont elle diffuse les idées et les valeurs en Suisse romande.

constructionromande fédère une dizaine d'associations romandes de branche et d'associations interprofessionnelles cantonales du Gros œuvre, du Second œuvre, des métiers techniques du bâtiment, des mandataires et des fournisseurs de la construction. Elle constitue de ce fait un interlocuteur privilégié et représentatif auprès du monde politique et des médias pour toutes les questions se rapportant à l'industrie romande de la construction.

1. **23.4078 Motion « Soutenir les entreprises formatrices »**

Résultat de la session : adoption avec modification et transmission à la Commission du Conseil national

La motion demande des mesures de soutien ciblées en faveur des entreprises formatrices, telles que des déductions fiscales ou des allègements réglementaires et administratifs. La formation professionnelle est un des éléments clés du succès de l'économie suisse. Bien que la construction figure parmi les premiers secteurs formateurs du pays, le manque de main-d'œuvre est un problème réel. En parallèle, la formation professionnelle nécessite un engagement tendanciellement toujours plus important des entreprises en raison de la complexification croissante des métiers et des plans d'apprentissage, mais aussi du besoin de suivi des apprentis eux-mêmes. Face à ces défis, des mesures ciblées sont nécessaires pour pérenniser le succès de la formation professionnelle.

Le Conseil des Etats a modifié la motion en demandant un mandat d'examen plutôt que des mesures directes. constructionromande peut soutenir cette modification à la condition qu'elle ne serve pas de mesure dilatoire et que des mesures concrètes soient, in fine, mises en œuvre dans un avenir proche.

2. **25.3746 Motion « Taxe à la source sur toutes les PFAS »**

Résultat de la session : rejet

La motion demandait d'instaurer une taxe à la source sur toutes les PFAS. L'enjeu des PFAS donne lieu actuellement à des analyses et des propositions d'actions tant en Suisse que dans l'Union européenne. Il importe à ce titre de ne pas verser dans la précipitation. Si des mesures devront sans doute être prises à l'avenir, il faut éviter que celles-ci ne créent des distorsions de concurrence entre entreprises suisses et européennes.

3. **25.3865 Motion « Réduire progressivement les PFAS. Définir des trajectoires de réduction et des mesures sectorielles »**

Résultat de la session : rejet

La motion chargeait le Conseil fédéral de définir pour les différents secteurs de l'économie (bâtiment, agriculture, génie médical, industrie des biens de consommation, etc.) des trajectoires de réduction de l'utilisation des PFAS. L'enjeu des PFAS donne lieu actuellement à des analyses et des propositions d'actions tant en Suisse que dans l'Union européenne. Il importe à ce titre de ne pas verser dans la précipitation. Si des mesures devront sans doute être prises à l'avenir, il faut éviter que celles-ci ne créent des distorsions de concurrence entre entreprises suisses et européennes.

4. **25.3868 Motion « Restreindre l'autorisation des PFAS aux usages essentiels »**

Résultat de la session : rejet

La motion chargeait le Conseil fédéral de créer une base légale afin de limiter l'importation, la production, la transformation et l'utilisation des PFAS en Suisse aux usages dont le caractère essentiel est avéré. L'enjeu des PFAS donne lieu actuellement à des analyses et des propositions d'actions tant en Suisse que dans l'Union européenne. Il importe à ce titre de ne pas verser dans la précipitation. Si des mesures devront sans doute être prises à l'avenir, il faut éviter que celles-ci ne créent des distorsions de concurrence entre entreprises suisses et européennes.

5. **25.3902 Motion « Instauration d'une déclaration obligatoire pour les PFAS »**

Résultat de la session : rejet

La motion chargeait le Conseil fédéral de créer les bases légales destinées à rendre obligatoire la déclaration des PFAS. L'enjeu des PFAS donne lieu actuellement à des analyses et des propositions d'actions tant en Suisse que dans l'Union européenne. Il importe à ce titre de ne pas verser dans la précipitation. Si des mesures devront sans doute être prises à l'avenir, il faut éviter que celles-ci ne créent des distorsions de concurrence entre entreprises suisses et européennes.

6. 25.3906 Motion « PFAS. Pour des valeurs limites assorties de mesures d'accompagnement réalistes »

Résultat de la session : rejet

La motion chargeait le Conseil fédéral de créer des bases légales permettant de tenir compte, notamment, de réalités économiques et industrielles au moment d'édicter des valeurs limites et autres normes en matière de PFAS. L'enjeu des PFAS donne lieu actuellement à des analyses et des propositions d'actions tant en Suisse que dans l'Union européenne. Contrairement à d'autres interventions déposées récemment aux Chambres, cette motion ne demandait pas l'édiction rapide d'interdictions ou l'imposition de taxes, ce qui est à saluer. Ceci étant, au vu des travaux en cours dans l'Union européenne et en Suisse, constructionromande continue de plaider pour un examen global de la problématique des PFAS tenant compte de l'issu de ces travaux. Si des mesures devront sans doute être prises à l'avenir, il faut éviter que celles-ci ne créent des distorsions de concurrence entre entreprises suisses et européennes.

7. 26.023 OCF. Paquet « Stabilisation et développement des relations Suisse-UE (Bilatérales III) »

Résultat de la session : poursuite de l'examen de l'objet

L'enjeu du devenir et de la stabilisation des relations bilatérales avec l'Union européenne revêt une importance capitale pour l'ensemble de l'économie, y compris le secteur de la construction. Pour constructionromande, il importe que les éléments de droit interne du paquet Bilatérales III garantissent une concurrence équitable entre entreprises suisses et étrangères, notamment sous l'angle du détachement des travailleurs et du contrôle du respect des conditions de travail du lieu de la prestation.

Conseil national

1. 25.3429 Motion « Ne plus exclure le secteur temporaire de l'indemnité en cas d'intempéries »

Résultat de la session : adoption

La motion vise une adaptation de la législation sur l'assurance-chômage afin que le secteur temporaire ne soit plus exclu de l'indemnité en cas d'intempéries. Le Conseil national s'est rallié à une proposition de modification issue du Conseil d'Etat et le texte est donc renvoyé au Conseil fédéral. Il appartient à présent à ce dernier de proposer un projet de mise en œuvre appelé à combler une lacune actuelle de la législation.

2. 25.4638 Motion « Adapter les seuils d'achat afin de renforcer l'économie suisse »

Résultat de la session : adoption

La législation sur les marchés publics prévoit des seuils clairs en termes de montants financiers dictant le type de procédure de passation de marchés publics qui peut s'appliquer. Ces procédures sont aussi synonymes de charges administratives croissantes pour les prestataires et les maîtres d'ouvrage, ce qui est normal au vu de l'ampleur des marchés concernés. Pour conserver un équilibre optimal entre efficience et charge de travail, il importe cependant de veiller à ce que ces seuils soient adaptés à la réalité économique et à l'évolution des prix, ceci en fonction d'une méthode transparente et fiable sur la durée.

*** *** ***

Prochaine session : session d'hiver – du 30 novembre au 18 décembre 2026

Pour plus d'informations : **Nicolas Rufener, directeur**
022 339 90 00 - 078 754 48 57 - rufener@fmb-ge.ch
www.constructionromande.ch